

La date de début des inscriptions à ce dispositif

**pour les collégiens non inscrits en 2019-20**

 est

le 15 juin 2020**.**

**PASS + Hauts-de-Seine Yvelines**

Les Conseils Départementaux des Hauts de Seine et des Yvelines mettent à disposition des collégiens un dispositif appelé Pass+ : [www.passplus.fr](http://www.passplus.fr)

Les avantages de ce dispositif sont :

1. Une aide financière sport et culture pour les activités extrascolaires de 80€ pour les collégiens non boursiers (100€ pour les collégiens boursiers).

Ce système repose sur un porte-monnaie électronique. *Report exceptionnel de l’aide financière non consommée en 19-20, sur l’année 20-21.*

Le réseau des organismes affiliés s’élargit cette année aux 2 départements (Hauts de seine et Yvelines).

L’association sportive et culturelle du collège (ASCND) est affiliée au Pass+, et vous pourrez donc payer une partie du coût des activités choisies par votre enfant avec le Pass+*. (Le sport facturé avec les frais de scolarité ne bénéficie pas du Pass+)*

A l’inscription au Pass+, ou plus tard, vous attribuerez le montant que vous désirez à **L’AS Notre Dame**, en choisissant la dominante sport pour l’inscription aux activités sportives de l’AS, ou la dominante culture pour l’inscription aux visites de Paris ou au théâtre. **Vous ne remettrez le ticket imprimé qu’à réception de la facture ASCND**

1. Un service de soutien scolaire en ligne gratuit à la demande des familles, à partir du compte Pass+.
2. Des bons plans… (invitations, réductions…)
3. *Nous ne sommes pas concernés par l’inscription à la restauration scolaire.*

Une carte appelée PASS + sera distribuée en septembre 2020 aux collégiens inscrits.

**Le compte est conservé pendant toute la durée de la scolarité du collégien, les familles devront bien conserver les identifiant et mot de passe.**

* **Collégiens déjà inscrits en 2019-2020**

Les inscriptions sont conservées pour l’année 2020-21, les collégiens ne doivent pas se réinscrire. Vous utiliserez les identifiants et mots de passe 2019-20 pour vous connecter, (qui vous seront renvoyés à l’ouverture de la campagne). Votre enfant recevra une nouvelle carte à la rentrée de septembre. Les avantages seront accordés dès validation de la scolarité 2020-21 par le collège.

* **Nouvelles inscriptions : Inscription 6ème et élèves non inscrits au Pass+ en 19-20**

- le représentant légal doit créer un compte « foyer » : www.passplus.fr

- il reçoit un courriel de confirmation de création de compte avec un identifiant et un mot de passe provisoire

- il se reconnecte à son compte, modifie le mot de passe provisoire et inscrit son ou ses enfants, **avec une photo de l’enfant.**

Si vous n’avez pas Internet, vous pourrez vous rapprocher de Mme Le Bras.

**Pour vous aider :** 09-69-32-60-92 (n° non surtaxé)